

# Messages du Conseil communal au Conseil général

		Pages
<b>Message 09-16</b> 294.503.19 / 943.503.01	Rénovation des bâtiments scolaires et communaux	64
<b>Message 10-16</b> 294.503.62	Aménagement partiel de la cour d'école de Marly Cité (projet espaces ouverts)	70
<b>Message 11-16</b> 294.506.10	Achat de machines de nettoyage	72
<b>Message 12-16</b> 34.503.07	Réfection des façades des vestiaires du centre sportif de la Gérine, Chemin des Sources 17b <b>Message refusé ou reporté</b>	74
<b>Message 13-16</b> 620.501.15	Modération de trafic <b>Message refusé ou reporté</b>	76
<b>Message 14-16</b> 620.501.20	Investigation technique du site pollué du Port (SIPO n° 2206-0111)	79
<b>Message 15-16</b> 620.501.53	Investigation technique du site pollué de Corbaroche (SIPO n° 2206-0107)	81
<b>Message 16-16</b> 620.501.77	Aménagement d'un parking à Corbaroche (mandat d'étude + acquisition de terrain) <b>Message refusé ou reporté</b>	83
<b>Message 17-16</b> 622.506.13	Remplacement du véhicule "Pony"	85
<b>Message 18-16</b> 70.501.52	Remplacement d'anciennes conduites	88
<b>Message 19-16</b> 70.501.53	Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles	90
<b>Message 20-16</b> 70.501.54	Extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie, article 170 RF Marly, Route de Chésalles	92
<b>Message 21-16</b> 71.501.29	Remplacement et mise en séparatif d'un collecteur à la Route du Centre: étape 4, Impasse du Nouveau-Marché – Route des Ecoles	94
<b>Message 22-16</b> 71.501.43	Mise en séparatif d'un collecteur au Chemin des Epinettes, mandat d'étude	96
<b>Message 23-16</b> 71.501.44	Construction d'un collecteur séparatif entre le Chemin de la Combetta et la Route de la Grangette	98

# Messages du Conseil communal au Conseil général

## Message 09 - 16

**294.503.19**      **Message du Conseil communal au Conseil général relatif à la rénovation des bâtiments**  
**943.503.01**      **scolaires et communaux**

### 1. Introduction

Le Conseil communal estime qu'il est indispensable et nécessaire de maintenir la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration. Comme dans le budget 2016, le Conseil communal a regroupé les investissements des bâtiments scolaires et communaux. Il rappelle aussi que, s'il devait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation, représentant par exemple 3% de la valeur d'assurance (ECAB) 2016, soit près de 66,2 millions de francs (dont le 65% sont des bâtiments scolaires), ce sont des montants annuels de l'ordre de 1,9 million de francs qu'il devrait prendre en considération. Compte tenu des moyens à disposition, le Conseil propose de n'investir que 0.45% de la valeur ECAB pour pouvoir parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales.

### 2. Les objectifs

Le programme des interventions envisagées en 2017 est le suivant :

#### ➤ Centre scolaire de Marly Cité

Ch. des Epinettes 2, école primaire : remplacer le revêtement de sol défectueux de la salle de classes no 10	Fr.	14'000.00
Ch. des Epinettes 2, école primaire : compléter une partie du plan de fermeture existant pour les armoires principales, une armoire par classe + 7 armoires ACT conformément au plan de fermeture	Fr.	9'000.00
Ch. des Epinettes 2, école primaire : changer les tapis anti saletés des entrées	Fr.	8'000.00
Ch. des Epinettes 2, école primaire : réaliser le coffre, fond et asphaltage de l'entrée, aménagement extérieur garderie et extrascolaire	Fr.	5'000.00
Ch. des Epinettes 2, école primaire, changer les fenêtres des toilettes, des studios, du local concierge. Solde du lot - façade nord	Fr.	24'500.00
Rte du Chevalier 8, réparer les contremarches de l'escalier de l'entrée principale	Fr.	3'000.00
Ch. des Epinettes 4, halle polyvalente: remplacer le revêtement de sol salle de répétition par un sol sans joints	Fr.	23'000.00
Ch. des Epinettes 4, halle polyvalente: remplacer les deux portes métalliques de secours niveau scène.	Fr.	8'000.00
Ch. des Epinettes 4, halle polyvalente, vestiaires sous-sol EST : carrelage-faïence-fenêtres-peinture-coupe de béton-porte / porte en bois-porte d'entrée métallique	Fr.	30'500.00
Ch. des Epinettes 4, halle polyvalente : façade côté Epinettes + retour halle de gymnastique façade St-Sébastien + bande métallique de protection, abergements, pour les soubassements	Fr.	9'000.00
Ch. des Epinettes 4, halle polyvalente: remplacement de l'escalier en bois sous la scène	Fr.	3'000.00

#### ➤ Centre scolaire de Grand-Pré

Rte des Ecoles 26, halle omnisports : vestiaires-douches-séchages No 6 carrelages-faïences (murs alba se détériorent)	Fr.	28'500.00
Rte des Ecoles 26, halle omnisports : installation, sur le chauffage, d'échangeur permettant une indépendance de la source de chaleur	Fr.	33'000.00
Rte des Ecoles 26, halle omnisports : entrée des sociétés, carrelages et plinthes	Fr.	12'000.00
Rte des Ecoles 26, halle omnisports : marquage de quatre courts de basket conformément aux nouvelles normes et mensurations	Fr.	20'000.00
Aménagements extérieurs : quatre poubelles requins avec cendriers et socles	Fr.	8'000.00

## ➤ Bâtiments communaux

Route de Fribourg 9, bâtiment administratif : Peinture du plafond + remplacement du tapis salle de conférences	Fr.	7'500.00
<hr/>		
Aménagements extérieurs : réfection de l'escalier entre la place des pompiers et le chemin des Epinettes		
- maçonnerie	Fr.	4'500.00
- garde-corps, serrurerie	Fr.	5'500.00
<hr/>		
Halle édilitaire :		
Remplacement des luminaires par des luminaires LED IP65 57W A52, 1ère étape 30 luminaires	Fr.	14'000.00
Divers et imprévus	Fr.	30'000.00
<hr/>		
<b>Total du programme prévu</b>	<b>Fr.</b>	<b>300'000.00</b>

La Commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

## 3. Implications financières

### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 300'000.-
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	300'000.-

### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	4'500.00
Amortissement annuel minimal	3.0 %	Fr.	9'000.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>13'500.00</b>

## 4. Décision

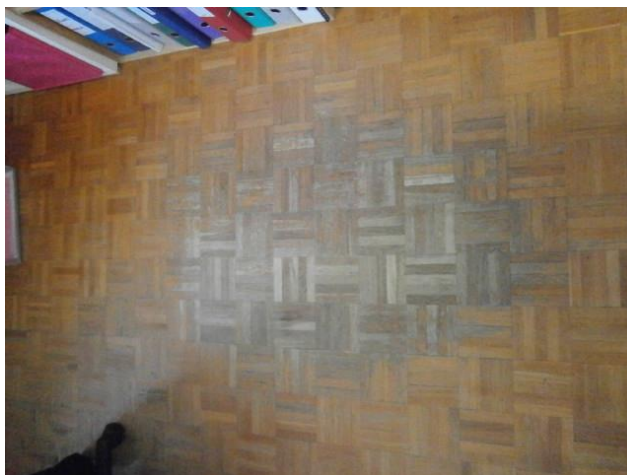
Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 300'000.-, qui est couvert par l'emprunt, pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes



Ecole Cité armoires



Ecole Cité Epinettes 2



Ecole de Cité fenêtres



Ecole Cité tapis anti-saleté



Ecole Cité asphaltage de la zone



Chevalier 8 réparations contre marche



Salle polyvalente portes de secours



Salle polyvalente vestiaire sud-ouest



Salle polyvalente façades



Salle polyvalente escalier sous la scène



Omnisport vestiaire 6



Halle Omnisport entrée sociétés



Bâtiment administratif escalier extérieur

## 1. Introduction

La Confédération soutient pour la troisième fois, au travers du programme « projets-modèles pour un développement territorial durable », des projets novateurs émanant des communes, régions, agglomérations et cantons. Parmi les 149 projets déposés au total, 49 concernent l'aménagement d'espaces ouverts dans les agglomérations ; Marly fait partie des 9 retenus par la Confédération. Le but visé par ces projets innovants est de renforcer la qualité de vie, la diversité, la compétitivité et la solidarité territoriales, tel que le prévoit le Projet de territoire Suisse. Pour la première fois, huit offices fédéraux s'engagent ensemble dans ce programme. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) mène ce travail en collaboration avec les Offices de l'agriculture (OFAG), de l'environnement (OFEV), du logement (OFL), des routes (OFROU), de la santé publique (OFSP), du sport (OFSP) et le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les projets soutenus traitent de la thématique des espaces ouverts multifonctionnels dans le tissu bâti, ainsi que dans les zones de détente de proximité dans les agglomérations. Ces espaces remplissent divers rôles tels que détente, activité physique et sport, mobilité douce, nature et paysage.

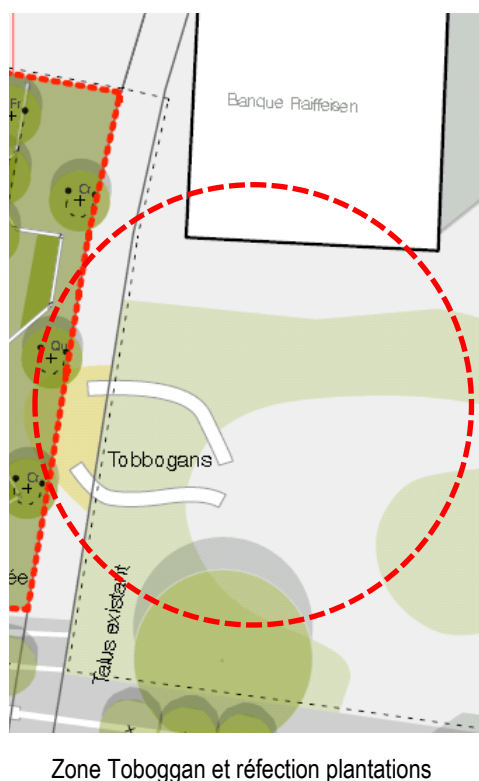
## 2. Les objectifs

Afin d'atteindre au mieux les objectifs de la Confédération et de l'AGGLO, un mandat a été confié à un bureau d'architecture et d'urbanisme afin de piloter le projet. Comme tout aménagement urbanistique ou paysager, ce travail est habituellement confié à des adultes pour la population en général (enfants, jeunes et adultes, paroisse), sauf que, dans le cas de la cour d'école, il s'agissait de créer des aménagements pour des enfants. Pour cette raison, il semblait opportun de demander aux élèves comment ils imaginaient leur cour de récréation. A cette fin, un rallye et des ateliers ont été organisés afin de mieux comprendre les envies et besoins des enfants. Le concierger, les enseignants et les adultes ont également été associés à cette démarche. Ensuite de cela, une fois toutes ces idées répertoriées, un plan d'ensemble de synthèse a été élaboré afin de le faire valider par le plénum (enfants et adultes).

Finalement, un calendrier de mise en œuvre a été réalisé de concert avec l'AGGLO, les mandataires et la Commune. Au départ, il était prévu de réaliser ces aménagements une fois le projet d'assainissement/agrandissement/transformation des bâtiments du centre scolaire de Cité terminés. Le problème est que nous ne maîtrisons pas ces délais et, en même temps, il fallait montrer aux enfants que leurs idées ne devaient pas rester qu'un projet dans un tiroir. Pour cette raison, une première étape forte a été réalisée durant l'été 2016 et une autre étape, pour laquelle cette demande d'investissement est faite, serait réalisée durant l'été 2017.

Cette demande d'investissement concerne l'aménagement d'un secteur avec des arbres en pots (ils seront mis en terre définitivement lorsque l'assainissement de Cité sera terminé) et le réaménagement du secteur « gradin » de la Paroisse de Marly.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement, d'entretien et de développement des infrastructures communales.





### 3. Implications financières

- Arbres en pots	Fr.	8'000.-
- Aménagement zone toboggans et plantations	Fr.	48'000.-
		<hr/>
- Total TTC	Fr.	56'000.-

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 56'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	56'000.00

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	840.00
Amortissement annuel minimal	3.0 %	Fr.	1'680.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>2'520.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

---

## Message 11 - 16

### 294.506.10 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'achat de machines de nettoyage

---

#### 1. Introduction

Deux équipements servant à l'entretien, en particulier au nettoyage des locaux et à celui des espaces extérieurs, doivent être ou remplacés, ou acquis, l'un pour le centre scolaire de Grand-Pré, l'autre pour celui de Cité. En effet, d'une part « l'auto-laveuse » de la halle omnisports a dix ans d'âge et a atteint les 1'900 heures usuelles d'utilisation : de fréquentes avaries obligent à des réparations onéreuses. Cette machine est utilisée tous les jours de la semaine et les week-ends, compte tenu de la fréquentation scolaire et des utilisations par les sociétés sportives. D'autre part, l'entretien des espaces extérieurs à Marly Cité serait grandement facilité et rationalisé par l'acquisition d'une balayeuse électrique, expérience faite au centre scolaire de Grand-Pré. Cette acquisition a été inscrite au plan financier 2017.

#### 2. Les objectifs

L'objectif est donc de remplacer l'auto-laveuse de la salle omnisports par une nouvelle machine dont l'achat est devisé à Fr. 20'500.-, tandis que l'acquisition de la balayeuse électrique (sur accumulateurs) pour le site de Cité se monte à Fr. 23'000.-.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement s'inscrit dans l'objectif de « l'entretien des infrastructures communales » et dans celui de « services communaux disposant des moyens adéquats ».

#### 3. Implications financières

Sur la base de devis, le Conseil communal demande le financement selon le détail des coûts suivant :

##### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 43'500.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	43'500.00

##### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	652.50
Amortissement annuel minimal	15.0 %	Fr.	6'525.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>7'177.50</b>

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

5. Annexes



## Message 12 - 16

### 34.503.07 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à la réfection des façades des vestiaires du centre sportif de la Gérine, Chemin des Sources 17b

#### 1. Introduction

Le bâtiment abritant les « nouveaux » vestiaires du Centre sportif de la Gérine, sis au chemin des Sources 17 b, est utilisé depuis 1992. Un simple enduit de finition habille sa structure en béton cellulaire. Le béton cellulaire est un matériau qui a une bonne isolation thermique ; par contre, il se comporte comme un buvard à l'humidité. Une intervention à ce niveau a pour but de protéger le bâtiment et de contribuer donc à préserver cette structure en béton.

#### 2. Les objectifs

Les travaux de protection de ces façades consistent en la pose d'un treillis synthétique collé, pour homogénéiser l'enduit de finition et armer la surface de finition qui résistera mieux aux effets de la dilatation due aux différences de température. Il y a lieu également de protéger les soubassements du bâtiment par une ferblanterie et une étanchéité par bande de serrage. L'installation d'un échafaudage est nécessaire pour réaliser ces travaux ; des mesures de protection et de sécurisation de l'accès au chantier sont en outre prévues.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement s'inscrit dans l'objectif de « l'entretien des infrastructures communales ».

A l'unanimité, la commission des bâtiments a préavisé favorablement ce message.

#### 3. Implications financières

Sur la base de devis, le Conseil communal demande le financement selon le détail des coûts suivant :

##### 3.1. Plan de financement

		Montant
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	45'000.00
<b>Couverture de la dépense</b>	Fr.	45'000.00
Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>		

##### 3.2. Charges de fonctionnement

	Taux		Montant
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	675.00
Amortissement annuel minimal	3 %	Fr.	1'350.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>2'025.00</b>

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

Message refusé en séance du 7.12.2016

## 5. Annexes



## Message 13 - 16

### 620.501.15 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à la modération de trafic

#### 1. Introduction

Selon l'avis du Service des ponts et chaussées (SPC), dans sa globalité, le concept de modération de trafic cible de manière précise les principaux problèmes rencontrés au niveau de la Commune. La hiérarchie du réseau telle que proposée est judicieuse et les poches prévues pour la création de zones 30 sont cohérentes. Pour ces raisons, le concept est admis sous réserve du respect de conditions qui ne sont pas énumérées dans le présent message, mais dont on trouve un extrait non exhaustif ci-après.

#### 2. Les objectifs

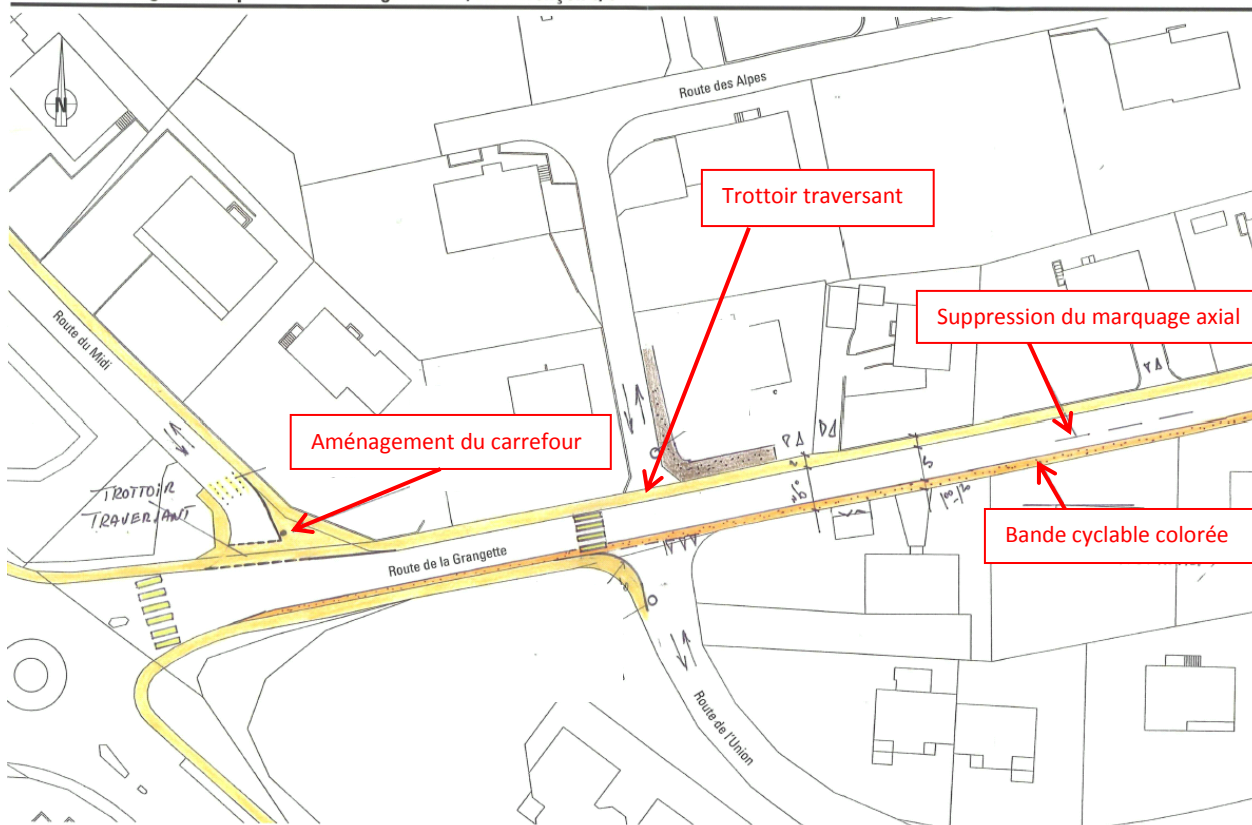
Le Conseil communal ainsi que la Commission d'aménagement ont émis la volonté de mettre en place les mesures de modération de trafic conformément à notre concept global de modération admis par le SPC le 17 mai 2013. Selon les conditions fixées par ce dernier, les différentes poches de modération doivent être soumises à un examen préalable, puis à une mise à l'enquête ; les dossiers doivent être accompagnés d'une expertise complète, y compris des mesures de vitesse, afin de justifier la nécessité des aménagements physiques prévus. Dans ce cas, les comptages (nombre de véhicules et vitesses) ont déjà été réalisés en 2012. Une fois les mesures mises en place, de nouveaux comptages seront réalisés une année après, afin de vérifier si les aménagements ont les effets escomptés. Malgré le fait que la route de la Grangette sera toujours limitée à 50km/h, il faut tout de même prévoir des aménagements afin de diminuer le  $v_{85}$  qui est de 56km/h selon les derniers relevés.

Pour information, ci-dessous les relevés de vitesse 2012 :

- Rte du Centre  $v_{85} = 47\text{km/h}$  (5.5% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h)
- Rte de la Grangette  $v_{85} = 56\text{km/h}$  (30% des véhicules roulent entre 50 et 60km/h et 3.5% entre 60 et 70km/h)

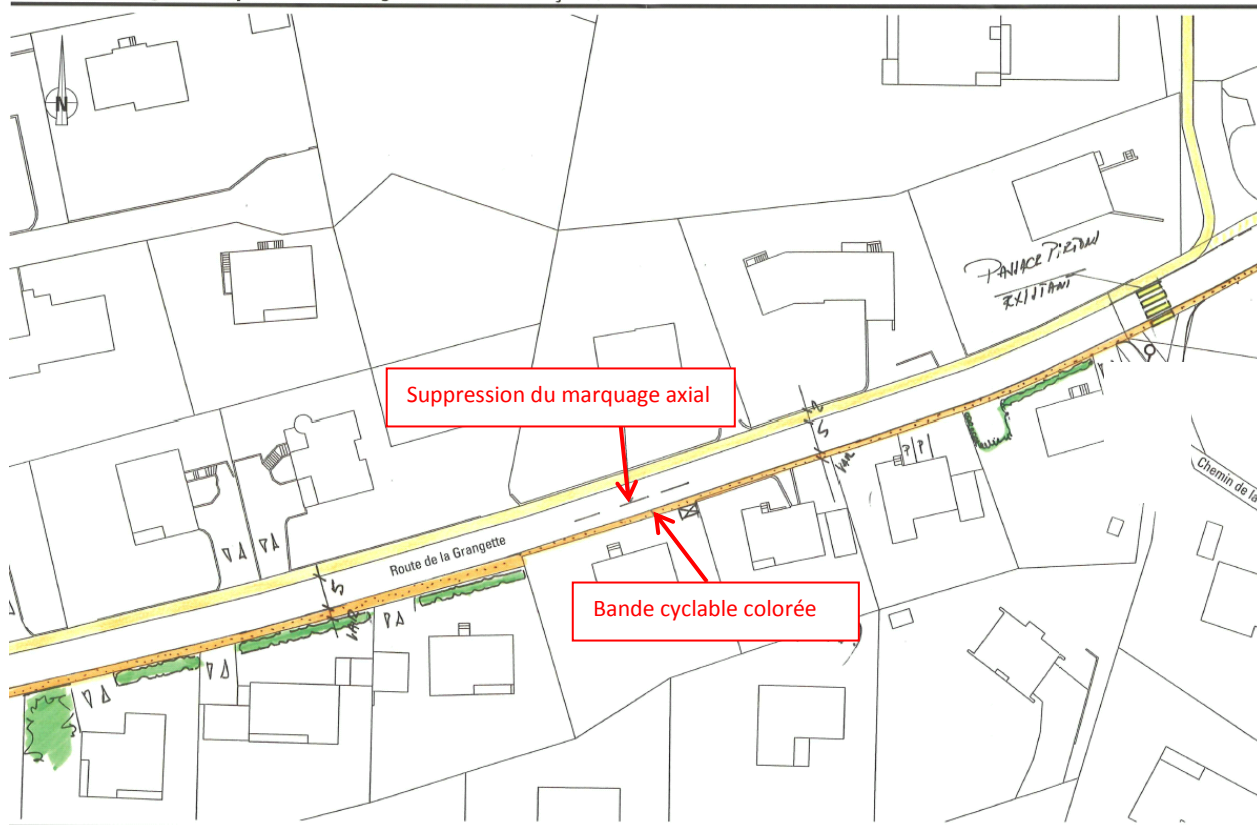
Afin de répondre à ces objectifs d'apaisement de la circulation, les plans d'intentions suivants ont été proposés par l'auteur du concept global de modération :

Route de la Grangette - Proposition d'aménagement - 1/500 - Tronçon 1/4

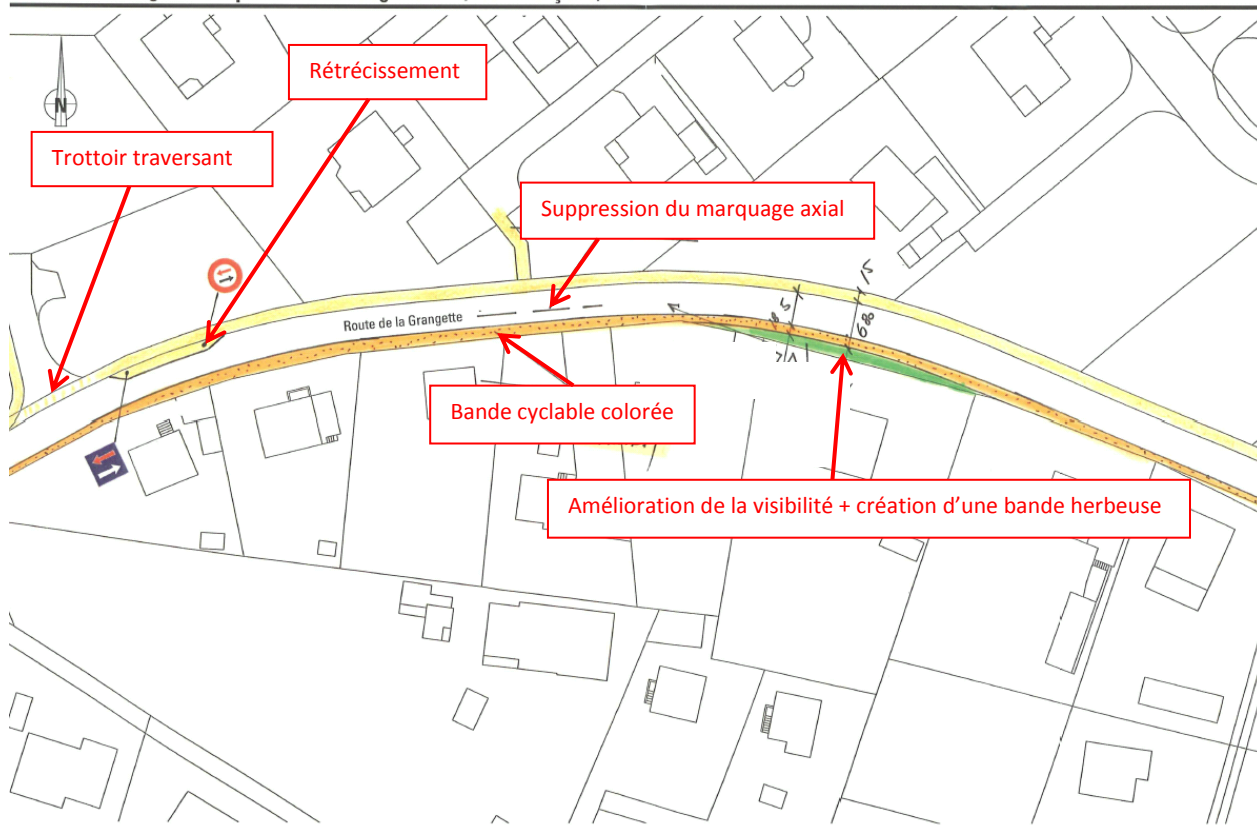


Message refusé en séance du 7.12.2016

Route de la Grangette - Proposition d'aménagement - 1/500 - Tronçon 2/4



Route de la Grangette - Proposition d'aménagement - 1/500 - Tronçon 3/4



Cette demande de crédit concerne la réalisation de la modération de trafic prévue le long de la route de la Grangette, ainsi qu'un mandat d'ingénieur afin de préparer les dossiers d'enquête d'appel d'offres pour le projet de la route du Centre.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond aux objectifs de l'amélioration de la mobilité interne et de la promotion de la mobilité douce. A l'unanimité, la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.

### 3. Implications financières

- Réalisation des mesures de la route de la Grangette (y compris mandat d'ingénieur)	Fr.	75'000.-
- Mandat d'ingénieur pour la route du Centre	Fr.	10'000.-
		<hr/>
- <b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>85'000.-</b>

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 85'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	85'000.00

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	1'275.00
Amortissement annuel minimal	4.0 %	Fr.	3'400.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>4'675.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.



## Message 14 - 16

### 620.501.20 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'investigation technique du site pollué du Port (SIPO n° 2206-0111)

#### 1. Introduction

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 26 août 1998, la Canton a entrepris l'élaboration d'un cadastre des sites pollués. Ce dernier a pour but d'inventorier les sites dont la pollution par des déchets est établie ou très probable (art. 5 al. 3 OSites).

#### 2. Les objectifs

Il s'agit de répondre à la demande du Service de l'environnement (SEn) et de donner un mandat à un spécialiste pour établir un rapport d'investigation technique du site pollué du Port, faisant suite en cela au rapport d'investigation historique réalisé durant l'année 2014 et accepté par le SEn.

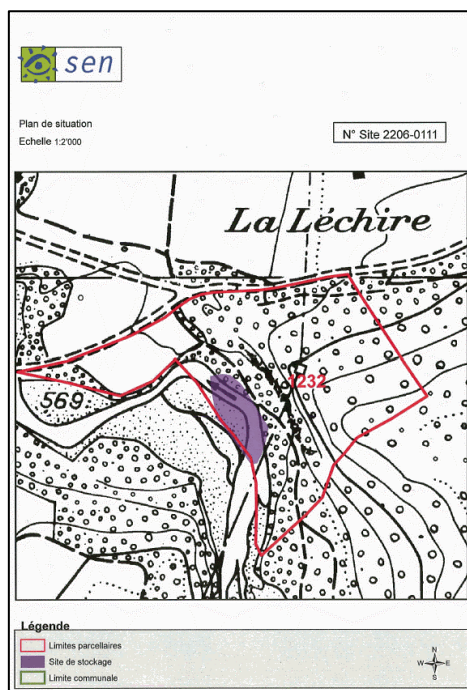
##### Résumé des conclusions du rapport d'investigation historique

Ce site a été utilisé pendant au maximum 8 années (1965-1973) comme site de stockage définitif. Les matériaux entreposés étaient essentiellement composés d'ordures ménagères, mais aussi de déchets organiques et de matériaux inertes (matériaux d'excavation et déchets de chantier).

Selon les résultats de l'investigation historique, la nature et la quantité des déchets entreposés sur ce site peuvent mettre en danger les biens à protéger situés à proximité (eaux superficielles). Un écoulement brun-rougeâtre provenant du corps de la décharge et s'écoulant dans les eaux de la Gérine a d'ailleurs été observé. La nature et la composition de ces eaux restent toutefois indéterminées pour l'instant (polluées ou non).

Pour ces raisons, il est recommandé de réaliser l'investigation technique selon un cahier des charges qui n'est pas détaillé dans le présent message. Le programme d'analyse prévu devra permettre de vérifier la présence et l'importance de la pollution présente afin d'évaluer les besoins de surveillance ou d'assainissement du site (Art. 8 OSites).

A l'unanimité, la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.



### 3. Implications financières

- Mandat de géologue pour l'investigation technique	Fr.	10'000.-
- Total TTC	Fr.	10'000.-

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 10'000.00
Subventions attendues (incertain) : 80% à la fin du processus d'évaluation voire d'assainissement (selon les disponibilités de l'Etat)		
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	10'000.00

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	150.00
Amortissement annuel minimal	15.0 %	Fr.	1'500.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'650.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## Message 15 - 16

### 620.501.53 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'investigation technique du site pollué de Corbaroche (SIPO n° 2206-0107)

#### 1. Introduction

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites) du 26 août 1998, la Canton a entrepris l'élaboration d'un cadastre des sites pollués. Ce dernier a pour but d'inventorier les sites dont la pollution par des déchets est établie ou très probable (art. 5 al. 3 OSites).

#### 2. Les objectifs

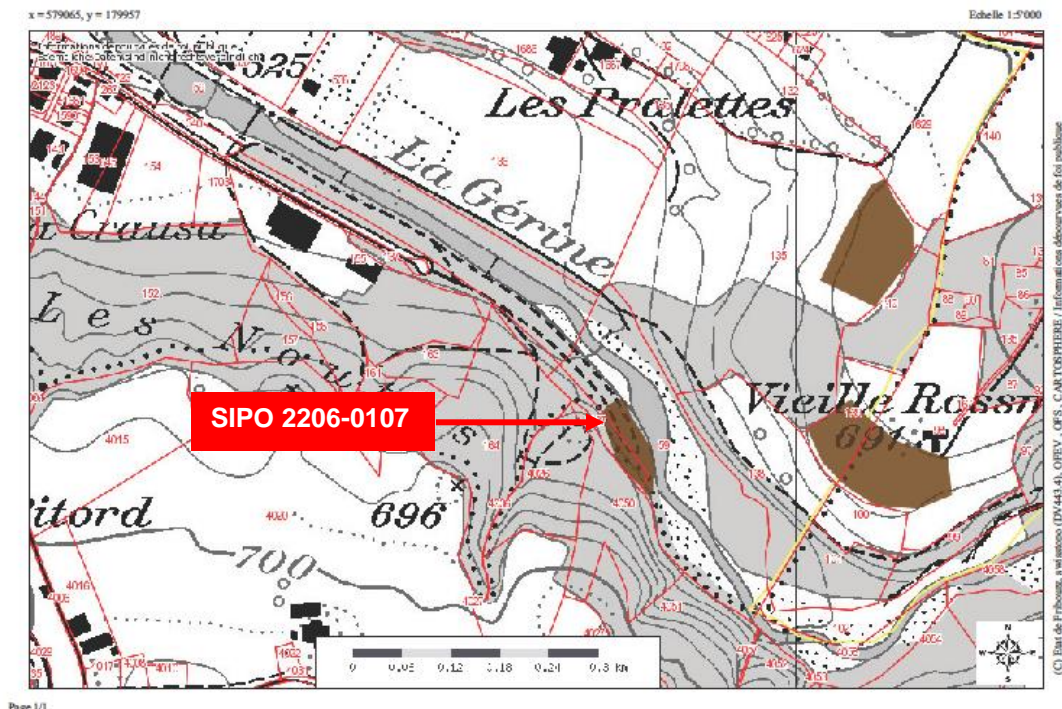
Il s'agit de répondre à la demande du Service de l'environnement (SEn) et de donner un mandat à un spécialiste pour établir un rapport d'investigation technique du site pollué de Corbaroche, faisant suite en cela au rapport d'investigation historique réalisé durant l'année 2014 et accepté par le SEn.

#### Résumé des conclusions du rapport d'investigation historique

Le rapport est encore en traitement auprès du Service de l'environnement car des compléments ont été demandés au mandataire de la Commune.

Une ébauche de programme d'investigation technique est déjà esquissée et présentée dans le rapport intermédiaire. La suite des investigations devrait être libérée par le Canton d'ici le courant du mois de novembre voire décembre.

A l'unanimité, la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.



Page 1/1

### 3. Implications financières

- Mandat de géologue pour l'investigation technique	Fr.	10'000.-
- <b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>10'000.-</b>

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 10'000.00
---------------------------------	-----	-----------------------------

Subventions attendues (incertain) : 80% à la fin du processus d'évaluation voire d'assainissement (selon les disponibilités de l'Etat)

<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	10'000.00
--	-----	-----------

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	150.00
Amortissement annuel minimal	15.0 %	Fr.	1'500.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'650.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

---

## Message 16 - 16

### 620.501.77 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'aménagement d'un parking à Corbaroche (mandat d'étude + acquisition du terrain)

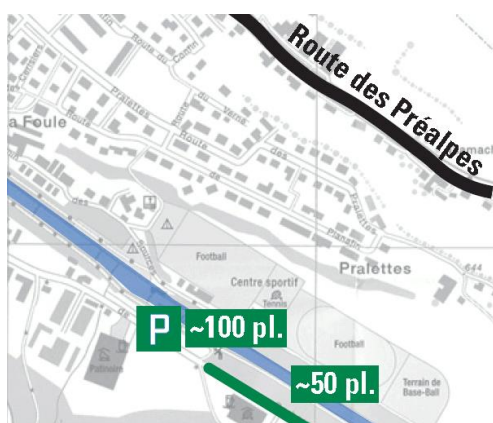
---

#### 1. Introduction

Le secteur de la zone sportive de Corbaroche est composé de plusieurs parkings sommairement aménagés, disséminés le long de la route du même nom. Aujourd'hui, ces aménagements sont donc sommaires, sans possibilité d'amélioration, car situés hors de la zone à bâtir, plus précisément considérés en zone agricole, voire même en zone forêt. Ils se trouvent également partiellement dans l'espace nécessaire au cours d'eau, dans lequel aucune construction n'est possible, et en zone de danger résiduel de crue. Il a souvent été demandé d'installer diverses constructions (portique, barrière, goudronnage de la place, etc.), pour régler le problème récurrent du stationnement des gens du voyage, ou alors pour réagir à des commodités d'utilisation.

#### 2. Les objectifs

Au vu des contraintes qui rendent impossible l'amélioration des aménagements existants, puisque toute proposition serait refusée par les autorités, et pour, malgré tout, pouvoir améliorer les conditions d'accueil des utilisateurs des installations sportives et des établissements publics, l'aménagement d'un parking digne de ce nom est proposé. Le temps de parcage serait géré par horodateur, avec une tarification horaire dont le produit permettrait de financer une partie de l'investissement consenti par la Commune (la question du tarif sera réglée par le biais d'un règlement sur le stationnement, en cours d'élaboration). Cette démarche se justifie d'autant plus que le législateur communal a prévu, lors de la dernière révision du PAL en 1992, l'affectation en zone d'intérêt général 2 des terrains se trouvant entre le restaurant du tennis et la patinoire, afin d'y installer de tels aménagements. Avec l'objectif de limiter au maximum les coûts et de profiter ainsi des synergies, il est prévu de combiner cet ouvrage projeté avec le parking existant du tennis.



En première phase, il est demandé au Conseil général d'autoriser une dépense destinée à financer un mandat d'ingénieur, qui permettra de présenter un projet ficelé et devisé sur la base d'offres rentrées, comprenant aussi le montant nécessaire à l'acquisition de la parcelle de 3'662m<sup>2</sup>. Cette façon de procéder permettrait également d'avoir un prix réel, en fonction du marché, des travaux à réaliser. Des démarches ont déjà été entreprises afin d'acquérir le terrain nécessaire à cet aménagement et le prix de vente a été convenu avec le propriétaire à 130.-/m<sup>2</sup>.



**Parkings à supprimer**

**Emplacement nouveau parking**

Ainsi, il sera également possible d'atteindre les objectifs suivants fixés par le concept de stationnement de la Commune :

- maintenir le nombre de stationnement actuel;
- délimiter les places de parc dans les parkings afin d'éviter le stationnement anarchique engendrant une diminution de la capacité de stationnement;
- limiter la durée de stationnement afin d'éviter les véhicules ventouses et les pendulaires (concurrence au P+R).

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement s'inscrit dans l'objectif de « l'entretien et du développement des infrastructures communales ». A sa grande majorité, la Commission d'aménagement a préavisé favorablement ce message.

### 3. Implications financières

- Mandat d'étude (ingénieur civil)	Fr.	40'000.-
- Acquisition du terrain soit 3'662m <sup>2</sup> x130.-	Fr.	477'000.-
- Frais d'acquisition	Fr.	17'000.-
	<hr/>	
- Total TTC	Fr.	534'000.-

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>534'000.00</b>
<b>Couverture de la dépense</b>	Fr.	<b>534'000.00</b>
Cette dépense sera financée par un emprunt		

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>	
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	600.00	Mandat
	1.5 %	Fr.	7'410.00	Acquisition
Amortissement annuel minimal	15.0 %	Fr.	6'000.00	Mandat
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun			
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>14'010.00</b>	

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

---

## Message 17 - 16

### 622.506.13      Message du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement du véhicule « PONY »

---

#### 1. Introduction

Le véhicule « Boschung Pony » a été immatriculé pour la première fois le 20 juillet 2005 et compte plus de 6'000 heures de travail au compteur. Après 12 ans de bons et loyaux services et autant d'heures au compteur, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Actuellement, le véhicule est utilisé par la Section de l'édilité pour les tâches suivantes :

- Balayage des routes et trottoirs ;
- Déneigement des routes et trottoirs ;
- Petits travaux de curage de canalisations ;
- Lavage à haute pression ;
- Arrosage des fleurs.

Equipements du « Pony »

- Lame à neige et saleuse
- Système pour balayage
- Cureuse à canalisation
- Jet pour nettoyage haute pression
- Birchmeier (arrosage des plantes)

#### 2. Les objectifs

L'objectif principal est donc de remplacer ce véhicule. Mais, afin de trouver la meilleure des synergies possibles, la recherche d'un système de désherbage écologique a été menée parallèlement, sujet qui est depuis quelques années en discussion au niveau communal, au sein de la Section de l'édilité en particulier. Après quelques démonstrations, un équipement de ce type a pleinement convaincu et son acquisition est opportunément proposée en même temps.

La Section de l'édilité a donc étudié 2 variantes pour le remplacement du véhicule. **La variante 1**, non-retenue, consistait en le remplacement par un véhicule du même type.

##### Détail de la variante 1 (non-retenue) :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| • Acquisition d'un véhicule Boschung Pony P4 avec système de balayage : | Fr. 185'000.00        |
| • Remplacement du tracteur John Deere 855 :                             | Fr. 60'000.00         |
| • Acquisition d'une désherbeuse/nettoyeuse haute pression :             | Fr. 60'000.00         |
| <b>Total de la variante no 1</b>  | <b>Fr. 305'000.00</b> |

Afin de pouvoir comparer les chiffres de la manière la plus juste, le remplacement du tracteur John Deere 855 a été ajouté, car dans la variante 2 détaillée ci-après, ce remplacement doit impérativement être fait en même temps. Il ne faut pas oublier que le remplacement de ce tracteur aurait, de toute manière, été proposé l'année suivante, sachant que ce dernier véhicule a bientôt 30 ans de service, puisque mis en circulation en juillet 1987.

**La variante 2**, retenue, propose le remplacement du véhicule Pony par une balayeuse Boschung S2 et un tracteur de 40CV (idem aux 2 tracteurs achetés en 2015 et 2016).

##### Détail de la variante 2 retenue :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| • Acquisition d'une balayeuse Boschung S2 :                 | Fr. 120'000.00        |
| • Remplacement du tracteur John Deere 855 :                 | Fr. 70'000.00         |
| • Acquisition d'une désherbeuse/nettoyeuse haute pression : | Fr. 70'000.00         |
| <b>Totale de la variante no 2 :</b>                         | <b>Fr. 260'000.00</b> |

Dans cette variante, il est donc **impératif** de remplacer, en parallèle, le tracteur John Deere 855 par un tracteur de 40 CV équipé pour le service hivernal. Les travaux de déneigement actuellement effectués avec le Pony seront réalisés avec le nouveau tracteur.

## Avantages de la variante 2 :

- Coût total de l'investissement inférieur ;
- Acquisition d'une vraie balayeuse utilisable toute l'année pour les travaux de balayage ;
- Acquisition d'un tracteur identique aux 2 tracteurs de la section éditité et dont tous les agrégats seront compatibles ;
- Diminution des frais « impôt sur véhicule ». La nouvelle balayeuse sera équipée d'une plaque bleue; (économie annuelle de Fr. 800.-) ;
- Pas de taxe RPLF puisque le véhicule tombe dans la catégorie des 3.5 tonnes (économie annuelle de Fr. 550.-);
- Coût de l'assurance inférieure ;
- Meilleure utilisation des qualités des véhicules ;
- Acquisition d'une nettoyeuse /désherbeuse à l'eau chaude (100% écologique) ;
- Balayeuse étroite et articulée (meilleure maniabilité).

Quelques chiffres et informations clés de la balayeuse Boschung S2 :

- Avec une largeur de seulement 1'150 mm, elle est la balayeuse la plus étroite de sa catégorie ;
- Grâce à sa cuve en aluminium, elle est également plus légère de 1'500 kg comparée à des véhicules semblables ;
- Il en résulte une économie en carburant de 30% ainsi qu'une diminution de 30% de CO2 (économie annuelle estimée de Fr. 1'200.-).

Il est important de noter que ce véhicule a été testé pendant une semaine par la Section de l'éditité et qu'il a conquis l'ensemble des utilisateurs.



Quelques chiffres et informations clés à propos de la désherbeuse/ nettoyeuse haute pression à l'eau chaude :

- Réservoir d'eau de 1'000 litres ;
- Elle est livrée sur une structure métallique entièrement compatible avec les véhicules de la section éditité ;
- Pression des jets jusqu'à 125 bars ;
- Elle sera équipée de 2 lances afin de pouvoir effectuer les tâches avec 2 personnes en parallèle.

Deux collaborateurs de la Section de l'éditité ont suivi une démonstration de cet outil à Charmey. Des travaux de désherbage et de nettoyage à haute pression ont été effectués, avec un suivi de plusieurs semaines sur les zones dés herbées. Les résultats constatés prouvent l'efficacité autant de la machine que du système à l'eau chaude, comparativement à d'autres systèmes (gaz ou mousse).

Quelques chiffres et informations clés sur le tracteur 40CV

- Puissance du tracteur : 40CV ;
- Largeur du véhicule : 140 cm ;
- Equipé d'une lame à neige et saleuse ;
- Compatible avec l'ensemble des agrégats des 2 tracteurs déjà en possession de la Section de l'éditité.





### 3. Implications financières

#### 3.1. Plan de financement

<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	<b>Montant</b> 260'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée <b>par un emprunt</b>	Fr.	260'000.00

#### 3.2. Charges de fonctionnement

	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	3'900.00
Amortissement annuel minimal	15 %	Fr.	39'000.00
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun		
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>42'900.00</b>

### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

---

## Message 18 - 16

### 70.501.52 Message du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement d'anciennes conduites

---

#### 1. Introduction

Conformément à la Loi sur l'eau potable (LEP) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la Commune a déposé auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) son Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).

Le plan des infrastructures d'eau potable est un instrument de gestion et de planification technique et financière se rapportant à l'alimentation en eau potable d'un territoire.

#### 2. Les objectifs

Planification de remplacement des conduites définie par le PIEP : en considérant une durée de vie d'environ 80 ans, le pourcentage de conduites à remplacer afin de garantir un renouvellement continu est de 1.25 % par année. Compte tenu de la longueur totale du réseau d'environ 45.5 km, il est nécessaire de remplacer environ 570 m de conduites par année pour le maintenir dans son état actuel.

Le prix de l'eau actuel permet d'envisager le remplacement d'environ 200 m de conduite par année. La future révision du règlement relatif à la distribution d'eau potable, exigé par la LEP d'ici 2020, oblige les distributeurs d'eau de prévoir une taxe de base, encore une, devant permettre le maintien de la valeur et le renouvellement des infrastructures d'eau potable.

Plusieurs tronçons du réseau, sur lesquels des fuites ont été réparées ces dernières années, doivent faire l'objet d'un remplacement. En effet, il est prouvé qu'un tronçon nécessitant plusieurs réparations durant les dix dernières années coûte plus cher que la valeur des intérêts et amortissements de son remplacement.

Pour 2017, le Conseil communal propose le remplacement et le détournement d'une conduite sur environ 150 m à la Route des Préalpes. Ce remplacement devient prioritaire en raison de l'aménagement d'un mur de soutènement qui nécessite de toute manière le détournement de cette ancienne conduite.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base de travaux similaires.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	100'000.00
<b>Couverture de la dépense</b>	Fr.	100'000.00
Cette dépense sera financée par l'utilisation des réserves		

##### 3.2. Charges de fonctionnement

Aucune

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes



---

## Message 19 - 16

### 70.501.53 Message du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles

---

#### 1. Introduction

Dans le cadre des travaux de remplacement et de mise en séparatif du système d'évacuation des eaux usées et des eaux claires du secteur Route du Centre - Route des Ecoles, la dépose et la repose de la conduite de distribution d'eau située sur le tracé du collecteur doivent être entreprises.

#### 2. Les objectifs

Sur la plus grande partie du tracé des nouveaux collecteurs, cette conduite est en éternit et date des années 60. Il est donc judicieux de profiter de ces travaux pour remplacer cette conduite et, de ce fait, d'en garantir la pérennité. D'autre part, il est techniquement impossible de maintenir en service cette conduite dans l'emprise d'une fouille de plus de 4 m de profondeur et d'une largeur de 2 à 3 m en surface. Sur la seconde partie du tracé, en raison de l'étroitesse du passage, une conduite de distribution d'eau en PE (polyéthylène) doit être déposée et reposée à la fin des travaux.

110 m, c'est la longueur de la conduite en éternit 100 mm à remplacer par de la fonte Ecopur diamètre 125 mm.

60 m, c'est la longueur de la conduite PE 160 mm à déposer et reposer.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base d'un devis d'ingénieur.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	90'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée par la taxe de raccordement	Fr.	90'000.00

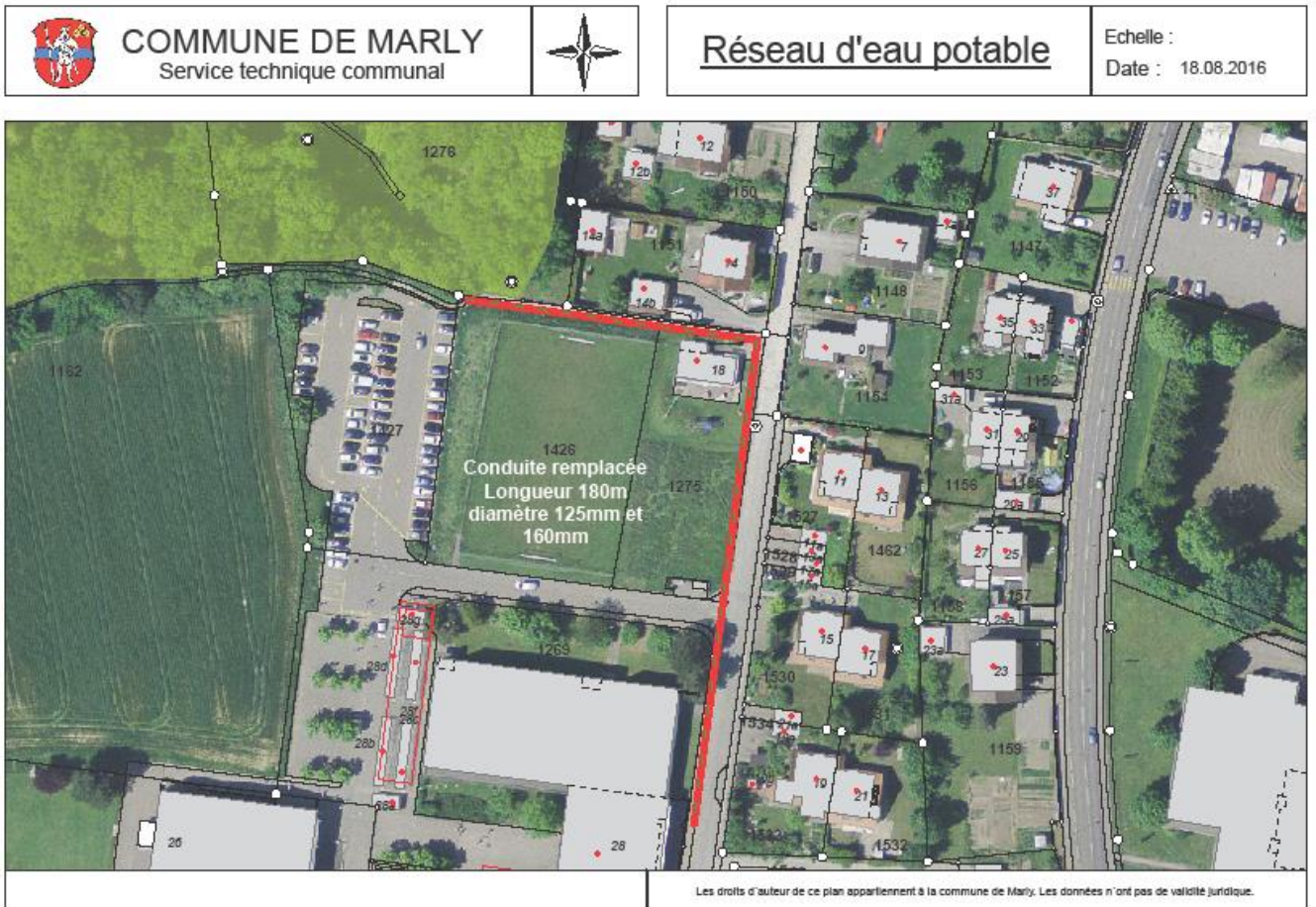
##### 3.2. Charges de fonctionnement

Aucune

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes



---

## Message 20 - 16

### 70.501.54 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à l'extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie, article 170 RF Marly, Route de Chésalles

---

#### 1. Introduction

Le projet d'urbanisation de l'article 170 RF Marly, situé dans le secteur de la Route de Chésalles, engendre l'obligation pour la Commune de participer au financement des conduites de distribution d'eau et de défense incendie du quartier.

#### 2. Les objectifs

Conformément à la législation en vigueur, la Commune participe en prenant à sa charge la part des coûts correspondant à la défense incendie, soit 45% du coût des conduites de distribution et 100% de la nouvelle borne hydrante. Les vannes supplémentaires et le surdimensionnement des conduites nécessaires à améliorer les qualités hydrauliques du réseau sont également à charge de la Commune. La conduite en fonte Ecopur a une longueur de 80 m et un diamètre de 125 mm.

La participation communale sera calculée sur la base du décompte de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Les subventions de l'ECAB seront encaissées par la Commune et lui resteront acquises.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base d'un devis d'ingénieur.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	20'000.00
Subventions attendues : ECAB Fr. 6'600.00	- Fr.	6'600.00
<b>Couverture de la dépense</b>	Fr.	13'400.00
Cette dépense sera financée par <b>la taxe de raccordement</b>		

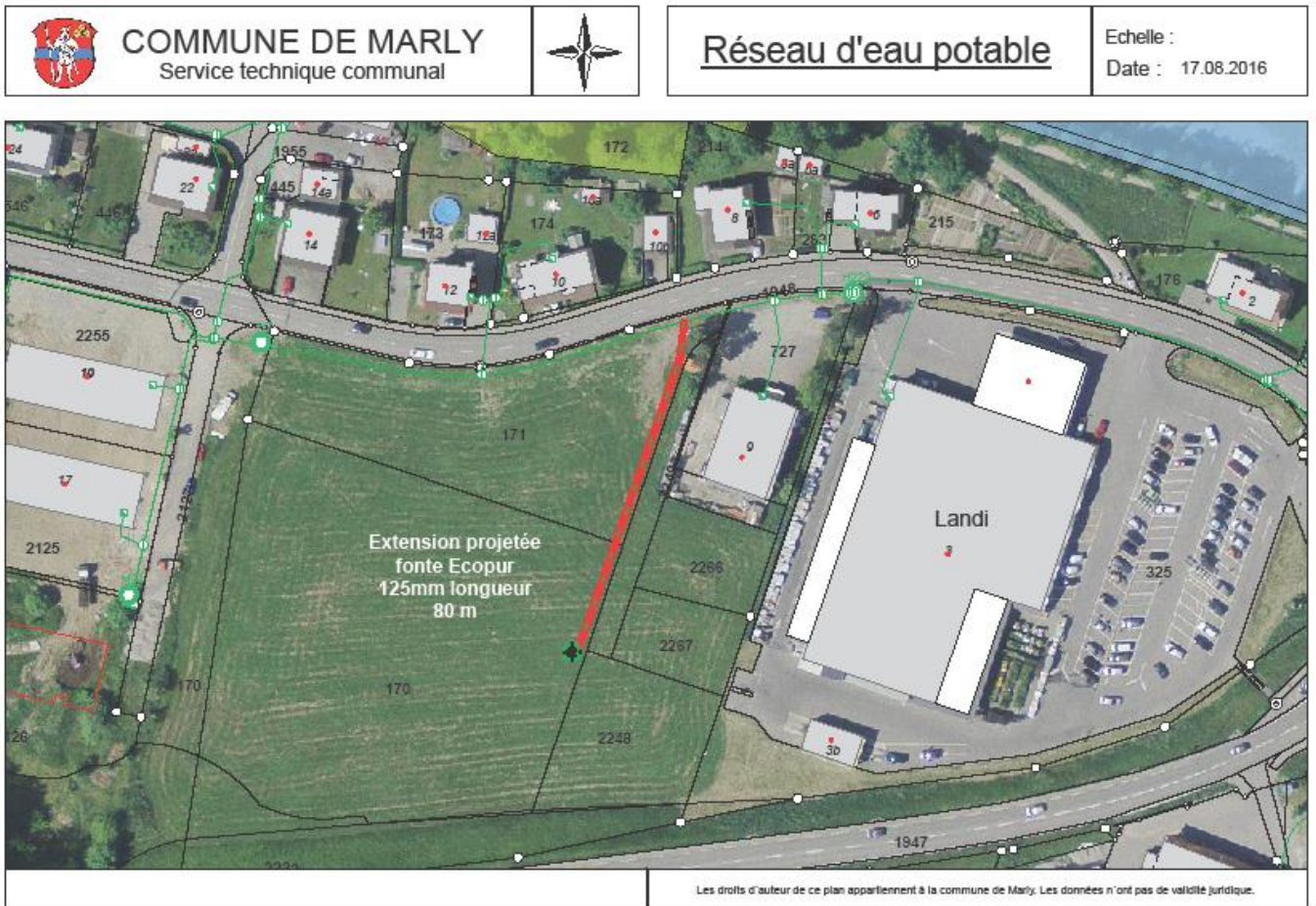
##### 3.2. Charges de fonctionnement

Aucune

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes



---

## Message 21 - 16

### 71.501.29 Message du Conseil communal au Conseil général relatif au remplacement et à la mise en séparatif d'un collecteur à la Route du Centre : Etape 4, Impasse du Nouveau-Marché - Route des Ecoles

---

#### 1. Introduction

Ces travaux font partie du chantier de mise en séparatif de l'entier du collecteur de la Route du Centre, qui part de la Route de la Colline et va jusqu'à la Route des Ecoles. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a révélé le mauvais état constructif de ce collecteur, qui est fissuré sur une grande partie de sa longueur. Le secteur le plus endommagé, qui risquait de s'effondrer, a été remplacé par un collecteur en système séparatif au printemps 2011. Un deuxième secteur situé dans la Route de la Colline a été réalisé en 2012 dans le cadre de la réfection de la route. Un troisième secteur de 250 m, qui relie les première et deuxième étapes, est en phase de réalisation. Il paraît judicieux de terminer, dans les délais les meilleurs, la mise en séparatif de ce collecteur de la Route du Centre avant de débiter les travaux exigés par le PGEE dans d'autres secteurs de la Commune. La mise en séparatif individuelle de chaque bâtiment ne pourra être exigée qu'une fois ce dernier secteur réalisé.

L'investissement pour les trois premières étapes a été de l'ordre de Fr. 1'160'000.-. Le solde des travaux est devisé à Fr. 1'300'000.-.

#### 2. Les objectifs

Compte tenu des travaux déjà réalisés et afin de pouvoir tirer bénéfice des montants déjà investis en réduisant de façon significative les eaux claires envoyées vers la station d'épuration des eaux (STEP), la proposition est de réaliser le solde des travaux de mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de ce secteur dans le cadre des budgets 2017.

Pour la partie des travaux qui concerne la traversée de la route cantonale et des propriétés entre la route cantonale et la Route des Ecoles, la pose du nouveau collecteur des eaux usées sera réalisée en pousse-tube, le collecteur existant, unitaire, qui est fissuré, deviendra le collecteur des eaux claires ; il sera réhabilité par chemisage intérieur. La partie amont de la route cantonale, ainsi que tout le secteur de la Route des Ecoles (voir plan annexe), seront réalisés en fouille ouverte.

La longueur du pousse-tube pour le nouveau collecteur des eaux usées est de 80 m pour un diamètre 600 mm en acier dans lequel sera introduit un tuyau de DN 300 mm. La longueur du tronçon existant, qui nécessite une réhabilitation, est quant à lui de 110 m. Cette réhabilitation est réalisée par gainage structurant afin de garantir la tenue mécanique du collecteur dans le temps. Les travaux réalisés en fouille ouverte représentent une longueur de 230 m et les diamètres des tuyaux vont de 250 à 400 mm pour les eaux usées et 700 mm pour les eaux pluviales.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base des soumissions.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	1'300'000.00
<b>Couverture de la dépense</b>	Fr.	1'300'000.00
Cette dépense sera financée par un emprunt		

##### 3.2. Charges de fonctionnement

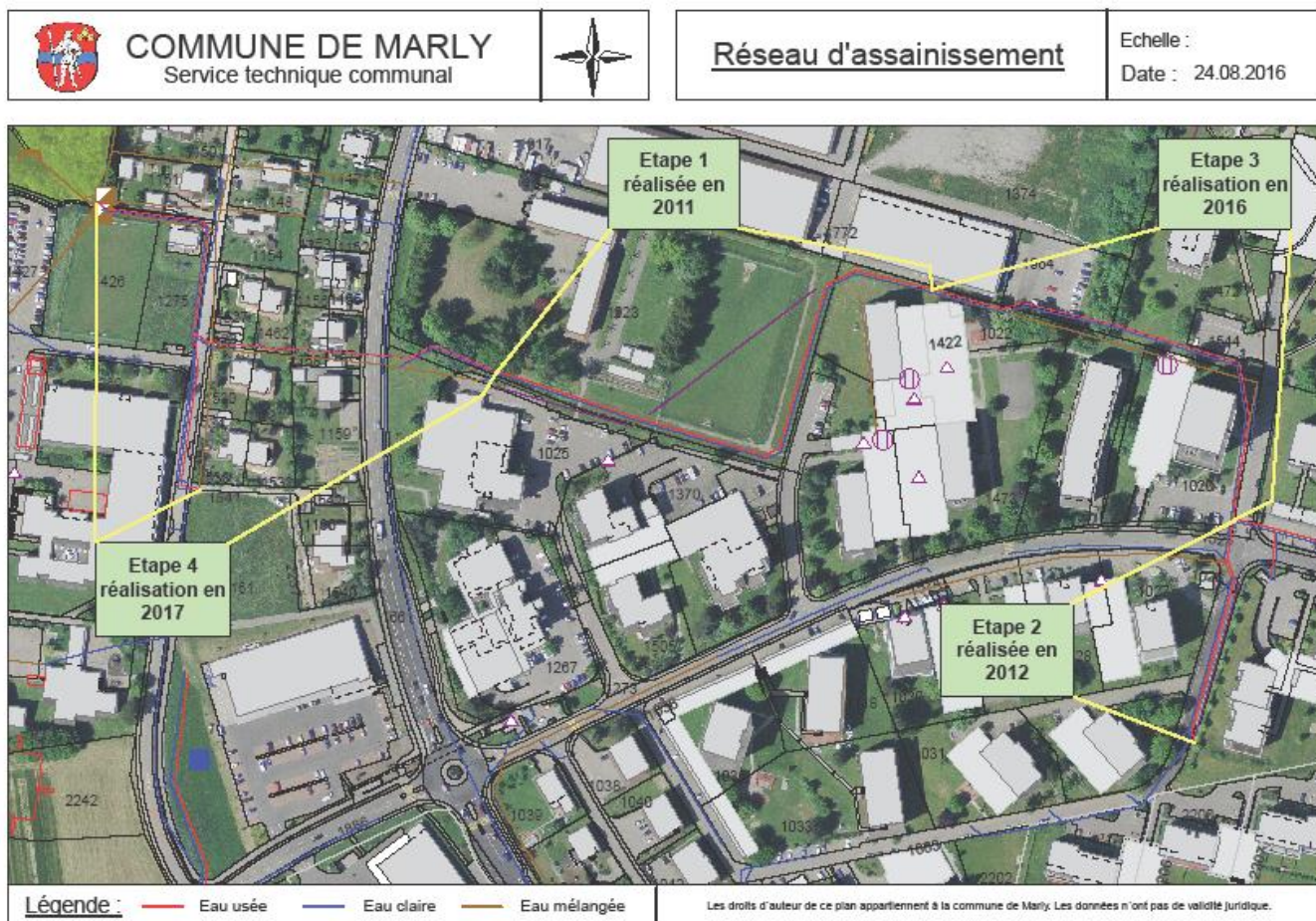
	<b>Taux</b>		<b>Montant</b>	
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5 %	Fr.	19'500.00	prélevés sur la réserve
Amortissement annuel minimal	4.0 %	Fr.	52'000.00	prélevés sur la réserve
Frais d'exploitation supplémentaires	Aucun			
<b>Montant net des charges de fonctionnement</b>		<b>Fr.</b>	<b>71'500.00</b>	



#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement, ainsi que l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

#### 5. Annexes



---

## Message 22 - 16

### 71.501.43 Message du Conseil communal au Conseil général relatif au mandat d'étude pour la mise en séparatif d'un collecteur au Chemin des Epinettes

---

#### 1. Introduction

Les immeubles du Chemin des Epinettes, situés en aval de l'administration communale, sont équipés d'un système d'évacuation des eaux en séparatif dans lequel viennent également se déverser les eaux du collecteur unitaire du quartier de la Route de l'Union. Ces collecteurs séparatifs sont raccordés dans le collecteur unitaire existant du Chemin des Epinettes. Lors de fortes précipitations, de plus en plus fréquentes ces dernières années, un refoulement est constaté à ce point de raccordement.

#### 2. Les objectifs

Le mandat d'étude envisagé doit permettre de définir précisément les mesures à prendre pour permettre de résoudre ce problème dans les délais les meilleurs avec pour objectif, à moyen terme, de réaliser la mise en séparatif du système d'évacuation jusqu'à la Route du Moulin.

Ces travaux font partie intégrante des objectifs prévus dans la planification du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) qui a été en consultation publique au printemps 2016.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base de travaux similaires.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	10'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée par la taxe de raccordement	Fr.	10'000.00

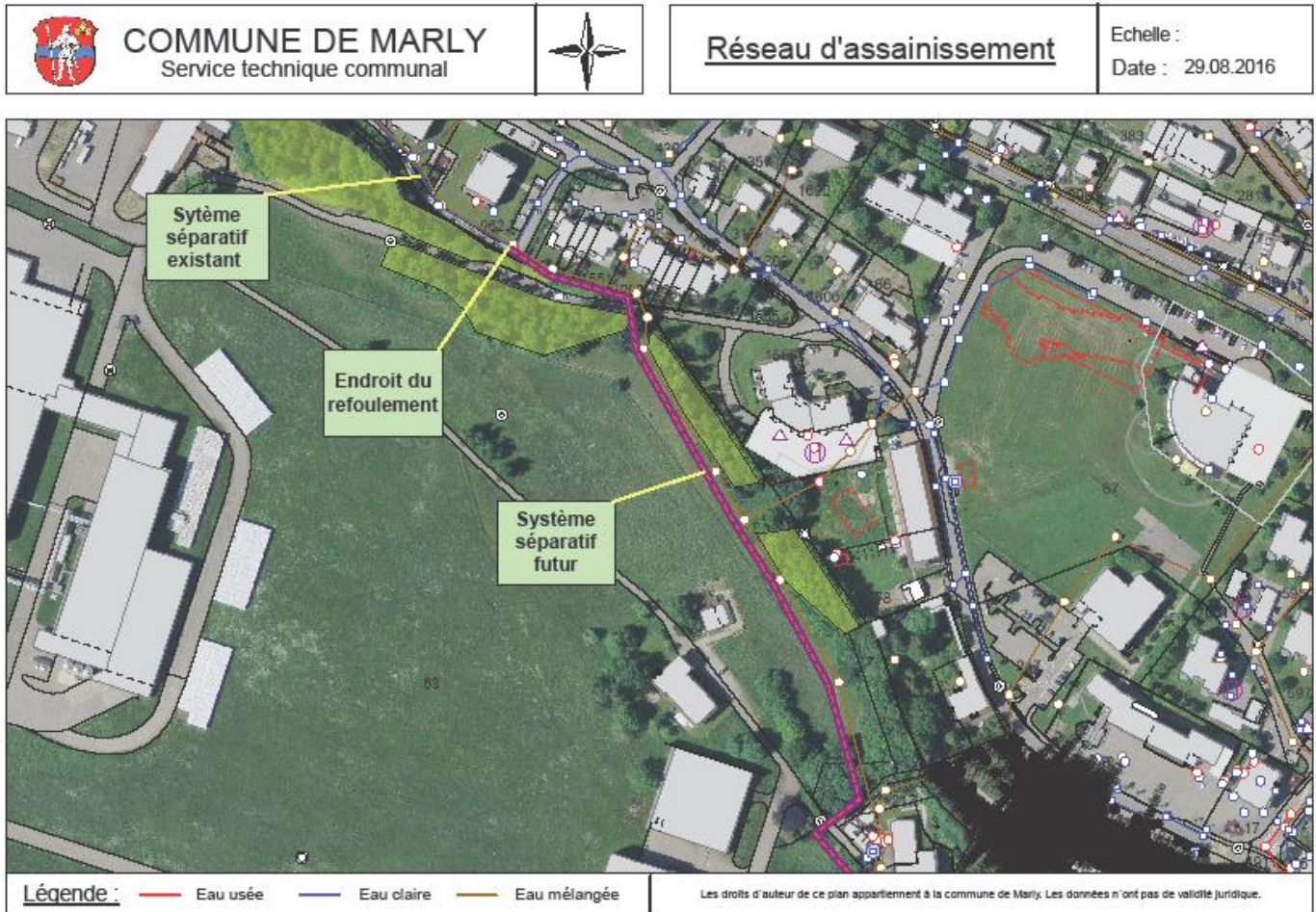
##### 3.2. Charges de fonctionnement

Aucune

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes



---

## Message 23 - 16

### 71.501.44 Message du Conseil communal au Conseil général relatif à la construction d'un collecteur séparatif entre le Chemin de la Combetta et la Route de la Grangette

---

#### 1. Introduction

Dans le cadre de l'aménagement de la parcelle 238 à la Route de la Grangette, la Commune doit indiquer au promoteur le point de raccordement du système d'évacuation des eaux pour le projet envisagé. Actuellement, le secteur est très mal équipé et seul d'anciens collecteurs privés, dont l'état constructif laisse sérieusement à désirer, permettent d'évacuer les eaux de bien-fonds des immeubles existants. La valorisation de cette dernière parcelle du quartier contraint la Commune à trouver une solution.

#### 2. Les objectifs

Il faut donc profiter de cette demande de raccordement pour équiper le secteur d'un système d'évacuation des eaux qui réponde aux normes et exigences de la technique actuelle. Le but de l'investissement est de réaliser un double collecteur de diamètre 200 mm pour les eaux claires et de 160 mm pour les eaux usées sur une longueur de 65 m entre le point de raccordement au système unitaire du Chemin de la Combetta et le haut du quartier. Cette réalisation permettra également de régler le problème d'évacuation des eaux de bien-fonds des immeubles existants.

Dans la vision globale du Conseil communal, cet investissement répond à l'objectif d'assainissement et de développement des infrastructures communales et du maintien de la valeur de ces installations.

Cette proposition d'investissement a été approuvée par la Commission des eaux lors de sa séance du 25 août 2016.

#### 3. Implications financières

L'objet a été estimé sur la base des soumissions.

##### 3.1. Plan de financement

		<b>Montant</b>
<b>Coût brut total estimé :</b>	Fr.	70'000.00
<b>Couverture de la dépense</b> Cette dépense sera financée par la <b>taxe de raccordement</b>	Fr.	70'000.00

##### 3.2. Charges de fonctionnement

Aucune

#### 4. Décision

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

## 5. Annexes

